

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

Point 2 de l'ordre du jour

CX/EXEC 24/86/2 Add.2

Juin 2024

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Quatre-vingt-sixième session

*Siège de la FAO, Rome (Italie)*

*1<sup>er</sup>-5 juillet 2024*

### EXAMEN CRITIQUE – PARTIE III<sup>1</sup>

**N.B.:** Pour obtenir des informations d'ordre général sur le présent examen critique, ainsi que sur les examens critiques réalisés par le Comité du Codex sur les épices et les herbes culinaires (CCSCH), à sa 7<sup>e</sup> session, le Comité du Codex sur les graisses et les huiles (CCFO), à sa 28<sup>e</sup> session, et le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire (CCFH), à sa 54<sup>e</sup> session, veuillez consulter le document publié sous la cote CX/EXEC 24/86/2. S'agissant de l'examen critique relatif à la 17<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les contaminants dans les aliments (CCCF) et à la 54<sup>e</sup> session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires (CCFA), veuillez consulter le document publié sous la cote CX/EXEC 24/86/2 Add.1.

#### 1. Structure des annexes

1.1 Les travaux des différents comités sont traités dans des annexes distinctes.

1.2 Chaque annexe est structurée comme suit:

1. Informations générales concernant le comité et la session en question.
2. Observations d'ordre général (du secrétariat et de la présidence).
3. État d'avancement des travaux (bilan).
4. Observations spécifiques pour chaque activité (du secrétariat et de la présidence).

#### 2. Liste des annexes

Annexe 1: Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, 43<sup>e</sup> session

---

<sup>1</sup> Le présent document concerne la 43<sup>e</sup> session du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)

## Annexe 1

## 1. Informations générales

<b>Comité</b>	<b>Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS)</b>		
<b>Pays hôte</b>	Hongrie	<b>Président</b>	M. Attila Nagy
<b>Session en question</b>	Quarante-troisième session du CCMAS	13-18 mai 2024	
<b>Prochaine session</b>	Quarante-quatrième session du CCMAS	5-9 mai 2025	
<b>Rapport</b>	<a href="#">REP24/MAS</a>		

## 2. Observations d'ordre général

**Observations du secrétariat:**

La 43<sup>e</sup> session du CCMAS a réuni de nombreux participants, qui représentaient 54 pays membres, une organisation membre et 14 organisations ayant le statut d'observateur. Le groupe de travail sur l'approbation s'était réuni deux fois en ligne et une fois en présentiel pour préparer les débats en plénière de la 43<sup>e</sup> session du CCMAS, ce qui a facilité ces débats. La session s'est avérée constructive et productive, et tous les points de l'ordre du jour ont pu être abordés en détail et leur délibération se conclure de façon consensuelle.

Globalement, les travaux du CCMAS ont progressé de façon très satisfaisante, l'examen des méthodes incluses dans la norme CXS 234-1999 figurant parmi les principaux domaines de travail du comité depuis quelques années. À sa 43<sup>e</sup> session, le CCMAS a achevé l'examen des méthodes pour les céréales, les légumes secs et les légumineuses ainsi que le poisson et les produits de la pêche. L'examen des méthodes pour les jus de fruits va se poursuivre, et un examen de l'ensemble des méthodes exploitables pour les produits cacaotés et le chocolat va être lancé. Toutes les méthodes ayant fait l'objet des examens susmentionnés, ainsi que les méthodes/critères de performance numériques pour les méthodes et les plans d'échantillonnage soumis pour approbation ont été diffusés en vue de leur adoption par la Commission du Codex Alimentarius («la Commission») à sa 47<sup>e</sup> session. En conséquence, il a été demandé à la Commission de révoquer, à sa 47<sup>e</sup> session, plusieurs méthodes d'analyse figurant dans la norme CXS 234-1999 et certaines normes de produits, ainsi que les *Méthodes générales pour la détection des aliments irradiés* (CXS 231-2001). En outre, dans le cadre de l'examen des méthodes de la norme CXS 234-1999, réalisé dans le but de maintenir cette norme à jour, le CCMAS s'emploie à harmoniser la présentation des méthodes et de leurs principes et les noms des dispositions figurant dans la norme, dans l'objectif ultime d'achever la mise au point de la base de données sur les méthodes d'analyse.

Les travaux se poursuivront sur: l'élaboration d'un document d'information comprenant un livre électronique et des applications pour les plans d'échantillonnage, destinés à faciliter la mise en œuvre des *Directives générales sur l'échantillonnage* révisées (CXG 50-2004); l'examen des méthodes d'appui aux travaux du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL) sur l'étiquetage de précaution relatif aux allergènes; et les travaux du CCFA relatifs aux teneurs et teneurs résiduelles maximales de nitrates et de nitrites dans certaines matrices alimentaires.

Dans le cadre de ses travaux essentiels sur l'approbation des méthodes, le CCMAS a élaboré des orientations claires concernant le processus d'élaboration, la soumission, l'examen et l'approbation des méthodes à inclure dans la norme CXS 234-1999. Ces orientations ont été publiées par le comité sous la forme d'un document d'information à usage interne, qui continue d'être mis à jour à mesure que de nouvelles problématiques apparaissent. Suite aux débats relatifs à l'approbation des méthodes ou à l'examen des méthodes de la norme CXS 234-1999, ce document d'information a été mis à jour pour clarifier les situations dans lesquelles une méthode de type IV peut être approuvée s'il existe une méthode de type I pour la même disposition et le même produit, ainsi que pour préciser les facteurs de conversion de l'azote à utiliser dans les méthodes de détermination de la teneur en protéines fondées sur un calcul. Ce dernier point fait suite à la décision prise de dresser la liste des facteurs de conversion de l'azote inclus dans la norme CXS 234-1999, afin de faciliter la tâche des analystes.

À sa 43<sup>e</sup> session, le CCMAS s'est également penché sur la nécessité de réfléchir aux travaux et orientations futurs du Comité. Le président du CCMAS et le secrétariat du Codex ont élaboré un bref document et une liste d'idées pour l'avenir. Le CCMAS poursuivra l'examen de cette question lors de ses prochaines sessions.

**Observations de la présidence:**

La 43<sup>e</sup> session du CCMAS en 2024 a eu lieu selon des modalités hybrides. Les délégués ont continuellement profité des possibilités offertes par ces modalités hybrides, et des observations ont été formulées en continu par plusieurs membres via l'interface Zoom.

S'agissant de la norme CXS 234-1999, qui est la norme la plus importante pour le CCMAS, le comité a accompli de grands progrès, en œuvrant sur plusieurs fronts différents: des méthodes demandées par les autres comités ont été ajoutées à la liste, deux groupes thématiques ont été examinés, et un travail de révision a été entamé sur un nouveau groupe d'aliments.

En ce qui concerne le document d'information sur l'échantillonnage, les responsables du groupe de travail nous ont communiqué des informations pratiques. Le livre électronique devrait être achevé d'ici 2025.

D'importants travaux se sont poursuivis sur les questions relatives aux allergènes transmises par le CCFL, la première étape ayant consisté à rassembler et examiner les méthodes disponibles dans le monde.

Nous avons fait un grand pas vers la mise au point de la base de données sur les méthodes. Nous avons poursuivi le processus d'harmonisation précédemment entamé, indispensable au bon fonctionnement et à l'utilisation pratique de la base de données.

Dans certains domaines, nous devons poser des questions à d'autres comités, et il nous a fallu transmettre quelques questions à la Commission en l'absence de comité compétent en activité.

**3. État d'avancement des travaux**

Thème	Numéro de travail	Année cible	Recommandation du Comité
<b>Pour décision/avis par la Commission</b>			
1. Méthodes d'analyse / Critères de performance / Plan d'échantillonnage pour les dispositions des normes du Codex (CXS 234-1999 et CXS 193-1995)	En cours	-	Adoption / révocation
2. Inclusion des «facteurs de conversion de l'azote en protéines» sous forme d'annexe (CXS 234-1999)	-	-	Adoption
3. <i>Méthodes générales pour la détection des aliments irradiés</i> (CXS 231-2001)	-	-	Révocation
4. Apport d'une assistance au CCMAS au sujet de la température d'incinération et/ou de l'acceptabilité de l'approbation de deux dispositions relatives aux cendres pour certaines normes concernant les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CXS 152-1985, CXS 154-1985, CXS 155-1985, CXS 172-1989, CXS 173-1989 et CXS 202-1995).	-	-	Pour examen/avis par la Commission
<b>Pour information</b>			
5. Méthodes d'essai: teneurs en nitrates et en nitrites dans certaines matrices alimentaires (CXS 192-1995)	Pour examen par le CCMAS à sa 44 <sup>e</sup> session		
6. Méthodes d'essai: étiquetage de précaution relatif aux allergènes (CXS 1-1985)	Pour examen par le CCMAS à sa 44 <sup>e</sup> session		
7. Document de consultation sur l'application de la détermination de la teneur en eau de la poudre de lactosérum (CXS 234-1999)	Pour examen par le CCMAS à sa 44 <sup>e</sup> session		
8. Document d'information: livre électronique avec applications pour les plans d'échantillonnage (CXG 50-2004)	Pour examen par le CCMAS à sa 44 <sup>e</sup> session		
9. Examen des plans d'échantillonnage (CXG 234-1999)	Pour examen par le CCMAS à sa 44 <sup>e</sup> session		
10. Harmonisation des noms et du format des principes (CXS 234-1999)	Pour examen par le CCMAS à sa 44 <sup>e</sup> session		

#### 4. Observations spécifiques

##### 1. Méthodes d'analyse / Critères de performance / Plan d'échantillonnage pour les dispositions des normes du Codex (CXS 234-1999 et CXS 193-1995), paragraphes 20 i et iii; 23 i; 26 i, et annexe II, parties 1 et 2.

###### Situation et observations du secrétariat:

L'approbation des méthodes d'analyse qui lui sont communiquées par les comités de produits du Codex et les examens effectués sur les méthodes incluses dans la norme CXS 234-1999 pour s'assurer qu'elles restent à jour continuent de faire partie des tâches essentielles du CCMAS.

À sa 43<sup>e</sup> session, le CCMAS a achevé ses travaux sur les ensembles de méthodes exploitables pour les céréales, les légumes secs et les légumineuses ainsi que le poisson et les produits de la pêche, et a soumis ces méthodes à la Commission pour adoption à sa 47<sup>e</sup> session. Toutefois, il reste une question en suspens concernant les méthodes applicables aux cendres (températures d'incinération) pour les dispositions de plusieurs normes relatives aux céréales, aux légumes secs et aux légumineuses, et le CCMAS sollicite l'avis de la Commission à ce sujet (voir point 6).

Le CCMAS a examiné, à sa 43<sup>e</sup> session, les recommandations relatives aux méthodes d'analyse et aux plans d'échantillonnage proposés par différents comités pour approbation, y compris certaines questions restées en suspens depuis sa 42<sup>e</sup> session. Le CCMAS a approuvé, à sa 43<sup>e</sup> session, des méthodes d'analyse et un plan d'échantillonnage soumis par le CCSC, le CCFO et le CCCF, ainsi que des critères de performance numériques relatifs aux sorbates et à l'acide benzoïque pour certains fruits et légumes traités, en vue de leur adoption par la Commission à sa 47<sup>e</sup> session.

Le CCMAS est convenu, à sa 43<sup>e</sup> session, de mettre à jour la norme CXS 234-1999 en y incluant des exemples de méthodes et de principes qui répondent aux critères de performance numériques pour le plomb et le cadmium dans les aliments, et de les transmettre à la Commission, à sa 47<sup>e</sup> session, pour information.

S'agissant des méthodes relatives à certaines dispositions de la *Norme sur les huiles d'olive et les huiles de grignons d'olive révisée* (CXS 33-1981), le CCMAS est convenu, à sa 43<sup>e</sup> session, de recommander certaines méthodes pour les 1,2-diglycérides (DAG) et la pyro-phéophytine a (PPP), afin de faciliter la production et la collecte des données. Le CCMAS n'a pas été en mesure d'approuver les méthodes soumises par le CCFO car, en vertu de ses procédures, il n'approuve que les méthodes pour lesquelles il existe des dispositions dans une norme. Cette décision était la meilleure approche et a fait l'objet d'un consensus. Elle sera utile au CCFO pour les travaux qu'il mène actuellement et ceux qu'il entreprendra à l'avenir sur les spécifications pour les DAG et la PPP. Une fois que le CCFO aura achevé ses travaux sur les DAG et la PPP, le CCMAS sera mieux à même d'approuver ses méthodes d'analyse.

###### Observations de la présidence:

Nous avons poursuivi les opérations d'approbation qui sont importantes chaque année et avons étendu la norme CXS 234-1999 conformément aux principes d'harmonisation établis précédemment.

Nous avons ajouté une autre norme méthodologique distincte à la norme CXS 234-1999, avec l'intention de l'utiliser comme ressource de base pour toutes les méthodes.

##### 2. Inclusion des «facteurs de conversion de l'azote en protéines» sous forme d'annexe (CXS 234-1999, normes de produits pertinentes), paragraphe 76 i-iii et v

###### Situation et observations du secrétariat:

Dans un souci de clarté et d'accessibilité, notamment pour les laboratoires d'analyse de produits alimentaires qui sont tenus de déterminer la teneur en protéines des échantillons selon des méthodes nécessitant un calcul, et constatant qu'aucune approche cohérente n'était proposée dans la norme CXS 234-1999, le CCMAS est convenu d'étudier la meilleure approche possible pour le placement des facteurs de conversion de l'azote (Nx). Dans cette optique, le CCMAS est convenu, à sa 43<sup>e</sup> session, d'établir la liste des facteurs de conversion de l'azote adoptés par les comités de produits et de l'inclure dans la norme CXS 234-1999 sous forme d'annexe. Cette modification de la norme CXS 234-1999 a été soumise à la Commission pour adoption à sa 47<sup>e</sup> session.

Le CCMAS est également convenu, à sa 43<sup>e</sup> session, d'informer les comités de produits concernés de cette décision et de leur rappeler qu'il leur incombe d'identifier et de communiquer au CCMAS les facteurs de conversion de l'azote proposés de manière à faciliter le processus d'approbation, ainsi que d'envisager de révoquer les valeurs Nx dans leurs normes de produits, de sorte que ces facteurs de conversion de l'azote soient conservés en un seul endroit. Cette approche permettrait d'éviter les

incohérences ou la duplication des informations. En conséquence, des modifications ont été apportées au document d'information intitulé *Comprehensive guidance for the process of submission, consideration and endorsement of methods for inclusion in CXS 234* (Orientations complètes concernant le processus de soumission, d'examen et d'approbation des méthodes à inclure dans la norme CXS 234).

À sa 43<sup>e</sup> session, le CCMAS est également convenu de demander que la Commission, à sa 47<sup>e</sup> session, donne son accord pour charger le secrétariat du Codex d'examiner les facteurs de conversion de l'azote figurant actuellement dans les normes de produits des comités de produits concernés du Codex qui ont été ajournés *sine die*, et de proposer la révocation des valeurs Nx correspondantes.

#### **Observations de la présidence:**

Le débat sur le facteur de conversion de l'azote a permis de répondre à plusieurs questions de principe: «Comment formuler uniformément le paramètre réglementé et mesuré?»; «Qui est chargé de déterminer les facteurs et quelle méthode est utilisée?»; et «Comment faire figurer au mieux ces facteurs dans les documents du Codex?»

### **3. Méthodes générales pour la détection des aliments irradiés (CXS 231-2001), paragraphe 20 ii**

#### **Situation et observations du secrétariat:**

Le CCMAS est convenu, à sa 43<sup>e</sup> session, d'incorporer les méthodes d'analyse des *Méthodes générales pour la détection des aliments irradiés* (CXS 231-2001) dans la norme CXS 234-1999 et de prier la Commission de révoquer, à sa 47<sup>e</sup> session, les *Méthodes générales pour la détection des aliments irradiés* (CXS 231-2001). Cette approche est conforme à la décision prise de faire de la norme CXS 234-1999 la référence unique pour les méthodes d'analyse relevant du Codex et a fait l'objet de consultations auprès du CCFH.

#### **Observations de la présidence:**

Nous avons ajouté ce domaine en incorporant la norme CXS 231 dans la norme CXS 234, que nous avons l'intention d'utiliser comme ressource de base pour toutes les méthodes.

### **4. Apport d'une assistance au CCMAS au sujet de la température d'incinération et/ou de l'acceptabilité de l'approbation de deux dispositions relatives aux cendres pour certaines normes concernant les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CXS 152-1985, CXS 154-1985, CXS 155-1985, CXS 172-1989, CXS 173-1989 et CXS 202-1995), paragraphe 23 ii**

#### **Situation:**

Dans le prolongement de l'examen en cours de la norme CXS 234-1999, le CCMAS est convenu, à sa 43<sup>e</sup> session, de demander à la Commission de formuler, à sa 47<sup>e</sup> session, un avis sur la question de savoir s'il serait opportun d'aider le CCMAS à déterminer l'intention originale de la température d'incinération figurant dans les normes relatives aux céréales, aux légumes secs et aux légumineuses et, si tel n'est pas le cas, si deux dispositions relatives aux cendres – à 550 °C et à 900 °C – seraient acceptables pour certains produits (c'est-à-dire CXS 152, CXS 154, CXS 155, CXS 172, CXS 173, CXS 202), afin de permettre au CCMAS d'approuver les méthodes recommandées pour ces dispositions en tant que méthodes de type I.

#### **Observations de la présidence:**

Nous avons un problème de typage de méthode qui est lié à la méthode d'incinération: suivant les températures d'incinération utilisées, les méthodes ne donnent pas les mêmes résultats. Par conséquent, nous devons demander des éclaircissements pour résoudre cette question. Actuellement, nous disposons de deux méthodes de type I (du fait de l'utilisation de températures différentes). Or, selon le Manuel de procédure, il ne devrait y avoir qu'une seule méthode de type I.

### **5. Méthodes d'essai: teneur en nitrates et en nitrites dans certaines matrices alimentaires (CXS 192-1995), paragraphe 44**

#### **Situation:**

À sa 51<sup>e</sup> session, le CCFA est convenu de fixer des teneurs en nitrates et en nitrites incorporés et résiduels dans la *Norme générale pour les additifs alimentaires* (NGAA) (CXS 192-1995). Par la suite, à sa 52<sup>e</sup> session, le CCFA a demandé au CCMAS de se pencher sur des questions spécifiques relatives aux méthodes d'essai, y compris l'élaboration de méthodes servant à déterminer les teneurs

<p>résiduelles proposées pour les dispositions représentatives concernant les produits laitiers (fromage), la viande et les fruits de mer.</p> <p>À sa 43<sup>e</sup> session, le CCMAS a noté qu'il y avait lieu de mener des travaux supplémentaires pour pouvoir répondre aux questions du CCFA. Il a donc décidé de continuer à œuvrer dans ce sens et de rétablir le groupe de travail électronique afin que celui-ci poursuive ses travaux en vue de leur examen lors de la 44<sup>e</sup> session du CCMAS.</p>
<p><b>Observations de la présidence:</b></p> <p>Nous devons poursuivre nos travaux pour pouvoir répondre à toutes les questions du CCFA.</p>
<p><b>6. Méthodes d'essai: étiquetage de précaution relatif aux allergènes (CXS 1-1985), paragraphe 50</b></p>
<p><b>Situation:</b></p> <p>À sa 47<sup>e</sup> session, le CCFL avait demandé que le CCMAS, lors de sa 42<sup>e</sup> session, fournisse des conseils sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage normalisées utilisées pour l'évaluation des risques liés aux allergènes dans les aliments. Par conséquent, à sa 42<sup>e</sup> session, le CCMAS a établi un groupe de travail électronique qu'il a chargé d'élaborer un document de consultation en réponse à la demande exprimée par le CCFL à sa 47<sup>e</sup> session d'être assisté dans ses travaux sur l'étiquetage de précaution relatif aux allergènes. Or, à sa 43<sup>e</sup> session, le CCMAS a noté que ce document de consultation ne répondait pas entièrement aux questions du CCFL. Il a donc décidé de rétablir le groupe de travail électronique afin qu'il: a) demande aux membres de lui soumettre des données de validation des méthodes énumérées à l'annexe I du document CX/MAS 24/43/9; b) évalue les études de validation soumises à la lumière des directives pour la validation des méthodes publiées par AOAC International (14,15) et des exigences de performance du Comité européen de normalisation (CEN); et c) soumette une liste de méthodes qui répondent soit à l'une soit aux deux directives d'AOAC International pour la validation ainsi qu'aux exigences de performance du CEN.</p>
<p><b>Observations de la présidence:</b></p> <p>Le CCFL a posé des questions très importantes et précises concernant un domaine très important. Compte tenu de la complexité des questions, il convenait dans un premier temps de se renseigner sur les méthodes disponibles dans le monde.</p> <p>Il faudra poursuivre les travaux pour pouvoir apporter des réponses adéquates aux questions méthodologiques, réponses qui seront très utiles à tous les laboratoires.</p>
<p><b>7. Document de consultation sur l'application de la détermination de la teneur en eau de la poudre de lactosérum (CXS 234-1999), paragraphes 17 et 20 vi</b></p>
<p><b>Situation et observations du secrétariat:</b></p> <p>À sa 42<sup>e</sup> session, le CCMAS avait adopté une méthode de type IV en complément d'une méthode de type I pour la détermination de la teneur en eau dans certaines matrices. Cette approche est adoptée à titre exceptionnel. Toutefois, le CCMAS n'a pas été en mesure, à cette session, d'approuver la même méthode pour la détermination de la teneur en eau de la poudre de lactosérum et de la poudre de perméat laitier.</p> <p>À sa 43<sup>e</sup> session, le CCMAS a décidé de faire préparer un document de consultation sur l'application de la détermination de la teneur en eau de la poudre de lactosérum (CXS 234-1999) qui contiendrait une recommandation sur l'approbation, en vue de son examen par le groupe de travail en présentiel sur l'approbation avant la 44<sup>e</sup> session du CCMA.</p> <p>Le CMAS est convenu, à sa 43<sup>e</sup> session, de ne pas poursuivre l'examen de l'application de la détermination de la teneur en eau de la poudre de perméat laitier en raison de l'insuffisance des données.</p>
<p><b>Observations de la présidence:</b></p> <p>Après un débat très intense, le CCMAS est convenu, à sa 43<sup>e</sup> session, d'établir un groupe de travail chargé d'analyser les données de validation en détail. J'espère que le groupe de travail qui se réunira en présentiel l'année prochaine disposera d'une vision claire, sur la base de laquelle une décision finale pourra être arrêtée lors de la réunion plénière de 2025.</p>

**8. Document d'information: livre électronique avec applications pour les plans d'échantillonnage (CXG 50-2004), paragraphe 39 i**

**Situation et observations du secrétariat:**

Le CCMAS est convenu, à sa 43<sup>e</sup> session, d'établir un groupe de travail électronique qui poursuivra l'élaboration d'un document d'information visant à soutenir la mise en œuvre des *Directives générales sur l'échantillonnage* révisées (CXG 50-2004), lequel document sera examiné par le CCMAS à sa 44<sup>e</sup> session. L'élaboration de ce document et des applications pour plans d'échantillonnage qui l'accompagnent est une approche innovante adoptée par le CCMAS pour faciliter l'application des directives.

**Observations de la présidence:**

En ce qui concerne le document d'information sur l'échantillonnage, les responsables du groupe de travail nous ont communiqué des informations pratiques. Le livre électronique devrait être achevé d'ici 2025.

**9. Examen des plans d'échantillonnage (CXG 234-1999), paragraphes 39 ii et iii**

**Situation:**

Suite à la mise au point de la version finale des *Directives générales sur l'échantillonnage* (CXG 50-2004), il est nécessaire de réexaminer l'ensemble des plans d'échantillonnage pour s'assurer qu'ils sont en cohérence avec les directives révisées. Le CCMAS est convenu, à sa 43<sup>e</sup> session, d'élaborer un document de consultation sur l'examen de l'ensemble des plans d'échantillonnage de la norme CXS 234-1999, afin de déterminer quelles informations devraient être incluses dans la norme et sous quel format. Le document de consultation passera en revue les procédures actuellement utilisées pour l'inclusion des plans d'échantillonnage dans la norme CXS 234-1999 et examinera les informations qu'il y aurait lieu d'inclure dans cette norme au sujet des plans d'échantillonnage qui seront élaborés au titre de la norme CXG 50-2004 et des plans d'échantillonnage issus d'autres sources, en notant que les plans d'échantillonnage doivent être approuvés par le CCMAS avant leur inclusion dans la norme CXS 234.

**Observations de la présidence:**

Le document de consultation fournira aux parties prenantes de nombreuses informations pratiques qui les aideront à choisir un plan d'échantillonnage adéquat.

**10. Harmonisation des noms et du format des principes (CXS 234-1999), paragraphe 55**

**Situation:**

Le CCMAS est convenu, à sa 43<sup>e</sup> session, d'établir un groupe de travail électronique qui sera chargé de poursuivre l'élaboration de définitions pour les descriptions des méthodes d'analyse, d'harmoniser les noms et le format pour les principes et les noms des dispositions figurant dans la norme CXS 234-1999, et de préparer une version révisée de la norme CXS 234-1999 présentant les principes et les noms de dispositions harmonisés proposés. Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'examen de la norme CXS 234-1999 et vise à assurer la cohérence de la terminologie employée dans cette norme. Cette cohérence facilitera les travaux sur la base de données relative aux méthodes d'analyse.

**Observations de la présidence:**

Nous avons fait un grand pas vers la mise au point de la base de données sur les méthodes. Nous avons poursuivi le processus d'harmonisation précédemment entamé, indispensable au bon fonctionnement et à l'utilisation pratique de la base de données. Nous espérons que les travaux informatiques, qui faciliteront la mise au point de la base de données, pourront commencer dès que possible.